Cours n°13

Chapitre des comportements à adopter à l'intérieur de la Mosquée et lors de la visite de la tombe du Prophète que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui - La mosquée de Kouba - Le cimetière « Al Baqi' » et la montagne Ouhoud - Les endroits qu'il ne faut pas prendre comme lieux de visite.

(suite)

9 - Il n'est pas légiféré de visiter la tombe du Prophète (صلى الله عليه و سلم) trop souvent et de le saluer, car le salut fait envers le Prophète (صلى الله عليه و سلم) lui parvient d'où qu'on soit. En effet, le salut de celui qui est à l'autre bout de la terre et le salut de celui qui est juste en face de sa tombe sont identiques, tous deux parviennent au Prophète (صلى الله عليه و سلم).

10 - Ne pas sortir de la mosquée en marche arrière, mais normalement, en laissant la mosquée derrière soi. Sortir du pied gauche et dire : *« Ô Allah prie sur Mohammad, Ô Allah je te demande Tes Bienfaits. »* (Rapporté par Al Boukhari et Mouslim)

- **<u>La mosquée de Qouba</u> :**

Il est légiféré pour celui qui vient à Médine de prier dans la mosquée de Qouba, en prenant pour exemple le Prophète (صلى الله عليه و سلم) : *« Il avait l'habitude de la visiter, parfois sur le dos de sa monture, parfois à pied, la plupart du temps le samedi, et il y priait deux raka'a. »*(Rapporté par Al Boukhari, Mouslim, Abou Dawoud et An-Nassaï) Et Il (صلى الله عليه و سلم) avait l'habitude de dire : *« Celui qui fait ses ablutions dans sa maison, puis se dirige vers la mosquée de Qouba pour prier, il aura alors la récompense d'une 'Oumra. »* (Rapporté par Ibnou Majah)

- **<u>Al Baqi3 et Ouhoud</u> :**

Al Baqi' est le cimetière des musulmans de Médine où ont été enterrés beaucoup de Compagnons du Prophète (صلى الله عليه و سلم). Les gens qui y sont enterrés, y sont encore de nos jours, et la plupart sont des personnes venues à Médine en espérant y mourir et être enterrées dans ce cimetière.

Et *« Ouhoud est une montagne qui nous aime et que nous aimons. »* (Hadith authentique, rapporté par Al Boukhari et Mouslim). Et à coté de cette montagne ont été enterrés un peu plus de 70 martyrs parmi les Compagnons du Prophète (صلى الله عليه و سلم) qui ont péri dans une bataille. Celle-ci fut appelée la bataille d'Ouhoud en raison de sa proximité avec cette montagne.

Il est autorisé à celui qui vient à Médine de visiter Al Baqi' ainsi que les martyrs d'Ouhoud (رضي الله عنهم). Au début de l'islam, le Prophète (صلى الله عليه و سلم) avait interdit de visiter les tombes, car il avait peur que Ses Compagnons (رضي الله عنهم) ne soient attachés aux morts et qu'ils ne soient amenés à faire des actes qu'Allah (تعالى) n'accepte pas vis-a-vis des morts. Puis, Il (صلى الله عليه و سلم) a abrogé cette interdiction afin de se rappeler l'Au-Delà et afin de méditer sur la destinée des gens et notre propre

destinée. Bien que cette visite soit autorisée, il ne faut pas prendre les tombes comme lieux bénis, demander le secours à ses habitants ou leur demander l'intercession, car demander à autre qu'Allah (سبحانه وتعالى) fait partie de l'associationnisme.

Il n'est pas légiféré pour celui qui vient à Ouhoud d'aller spécifiquement dans un endroit où le Prophète (صلى الله عليه و سلم) aurait prié, d'escalader la montagne en espérant une bénédiction, ou encore de monter sur le Mont "des Archers" (qui est un mont sur lequel le Prophète (صلى الله عليه و سلم) avait ordonné à ses archers de monter lors d'une bataille).

Il n'y a que deux choses légiférées pour celui qui se rend à Ouhoud, qui sont de saluer les martyrs de Médine (رضي الله عنهم) et d'invoquer en leur faveur.
Tout autre chose n'est pas légiférée et à ce sujet 'Omar (رضي الله عنه) a dit :*« Ceux d'entre nous ont connu la perte car ils suivaient les traces de leurs Prophètes et considéraient ces traces comme des endroits de bénédiction. »* Que la parole de 'Omar (رضي الله عنه) soient pour nous quelque chose qui nous suffit et qui nous stoppe.

Les lieux de visite :

Il y a beaucoup d'endroits à Médine qui sont connus pour être des endroits de visite comme : les sept mosquées, proches de l'endroit où a eu lieu la bataille d'Al Khandaq (غزوة الخندق) (la bataille des tranchées), la mosquée des "Deux Qiblah", certains puits qui sont visités, la mosquée d'Al Ghamâm (مسجد الغمامة) (la mosquée du nuage) et pareil pour les mosquées qui sont attribuées à Abou Bakr, 'Omar et 'Aisha (رضي الله عنهم). Tous ces endroits, il n'est pas légiféré de les visiter. Ceux qui les visitent ne doivent pas penser qu'ils auront plus de mérites ou plus de récompenses, car le fait de suivre les traces des Prophètes (عليهم السلام) et personnes pieuses,est une cause de perdition des peuples qui nous ont précédés. Il n'est donc pas bon pour le musulman d'aller à l'encontre du Prophète (صلى الله عليه و سلم) et de ne pas suivre sa voie et celle de Ses Compagnons (رضي الله عنهم). Tout le bien est dans la voie du Prophète (صلى الله عليه و سلم) et de Ses Compagnons (رضي الله عنهم), et tout le mal est dans le fait de contredire ou de ne pas suivre la voie du Prophète (صلى الله عليه و سلم) et de Ses Compagnons (رضي الله عنهم).

Deux remarques très importantes :

- **La première** :

Beaucoup de pèlerins font en sorte de rester plus longtemps à Médine, bien que la prière à La Mecque équivaut à 100 000 prières dans d'autres mosquées, alors qu'une prière dans la mosquée du Prophète (صلى الله عليه و سلم), équivaut à 1 000 prières dans d'autres mosquées. La différence est grande et les bienfaits sont incomparables entre ces 2 mosquées. Les pèlerins doivent donc prendre en considération cela afin que leur séjour soit plus long à La Mecque qu'à Médine.

- **La deuxième** :

Beaucoup de pèlerins pensent que la visite de la mosquée du Prophète (صلى الله عليه و سلم) fait partie des rites du pèlerinage. Ils sont alors très motivés d'aller à Médine autant qu'ils sont motivés dans l'application des rites du hajj, à tel point que certains d'entre eux pensent que leur pèlerinage n'est pas complet ou qu'il a un grand manque, s'ils n'ont pas visité Médine.

Et ils utilisent des hadith mensongers pour appuyer l'obligation de visiter Médine pour le pèlerin, parmi lesquels : *« Celui qui fait le pèlerinage sans m'avoir visité, il m'a porte atteinte. »*

Les choses ne sont pas comme cela, ne sont pas comme le pensent ces pèlerins ! La visite de la mosquée du Prophète (صلى الله عليه و سلم) est une sounnah légiférée afin que les gens puissent y prier, et il n'y a aucun lien entre elle et le hajj. En effet, la visite de la mosquée du Prophète (صلى الله عليه و سلم) ne valide pas ou n'invalide pas le pèlerinage, et surtout, ne le rend pas meilleur. Car celle-ci ne fait pas partie des rites du hajj, c'est une adoration à part entière qui n'est liée à aucune autre adoration.